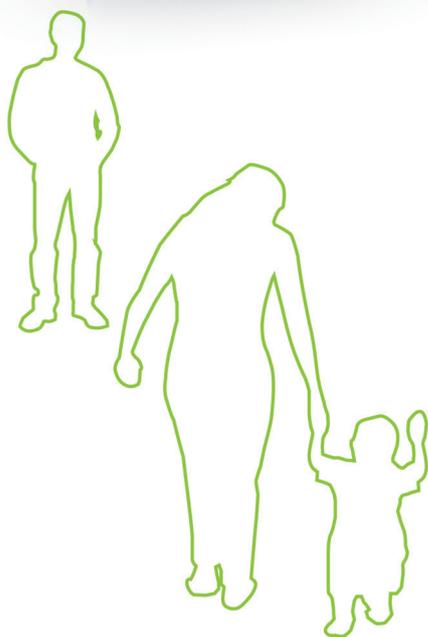
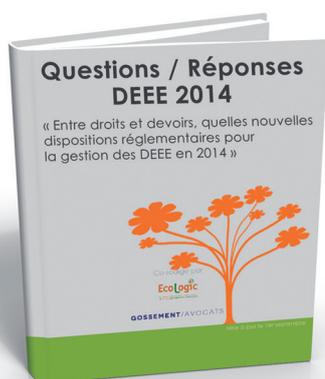




GOSSEMENT/AVOCATS



CONTACT PRESSE

Ecolologic

Valérie Henriet

Responsable de la communication

vhenriet@ecologic-france.com

www.ecologic-france.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mots clés : Publication d'une FAQ sur les droits et les devoirs en matière de gestion des DEEE

Guyancourt, le 25 septembre 2014

Ecologic et Gossement Avocats publient une FAQ relative à la gestion des déchets électriques

L'éco-organisme **Ecologic**, en charge par l'Etat de la collecte et du recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E) et le cabinet **Gossement Avocats**, spécialisé dans le droit de l'environnement, **publient une FAQ sur les droits et les devoirs en matière de gestion des DEEE**, en marge de la parution du nouveau décret ministériel qui transpose la directive européenne 2012/19/UE en droit français.

Août 2014 : évolution de la législation française

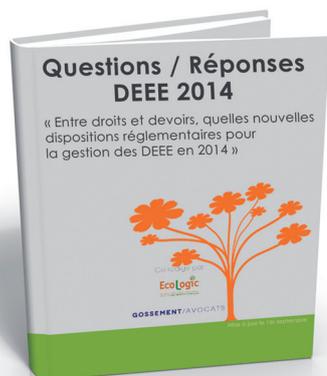
Publié au **Journal Officiel** du vendredi 22 août 2014, le **décret 2014-928 transpose la directive 2012/19/UE promulguée** par l'Union Européenne en 2012.

Les états membres
avaient jusqu'en 2014
pour se conformer
à cette nouvelle réglementation
en l'appliquant
aux contextes locaux.
C'est désormais chose faite.

Le nouveau décret est porteur de changement pour les acteurs de la filière, notamment pour les distributeurs, les producteurs et les détenteurs d'Equipements Electriques et Electroniques (EEE).

En effet, la directive et donc le décret prévoit une hausse progressive et significative des objectifs de collecte et de traitement.

Cela induit un **renforcement de la REP et un effort supérieur** de la part des acteurs de la distribution pour apporter des **solutions de reprise et pour sensibiliser** les utilisateurs finaux. Les modalités de mise en oeuvre seront complétées par une série d'arrêtés très prochainement publiés.



**Disponible
en téléchargement
gratuit sur :**

[www.e-dechet.com/
faq_deee_2014/
telechargement](http://www.e-dechet.com/faq_deee_2014/telechargement)



e-dechet.com
Le web au service de l'environnement

CONTACT PRESSE

Ecologic

Valérie Henriot

Responsable de la communication

vhenriet@ecologic-france.com

www.ecologic-france.com

Le sens de la FAQ : orienter et aider les parties prenantes

Pour aider les parties prenantes de la filière (*fabricants, metteurs sur le marché, distributeurs, collectivités locales, opérateurs, détenteurs d'EEE...*) à mieux appréhender la réglementation et ses implications, Ecologic et le cabinet Gossement Avocats ont rédigé une **FAQ qui établit un panorama de la filière DEEE ainsi que les droits et devoirs de chacun.**

Cette FAQ analyse, au regard du contexte et de son évolution, les changements en cours pour les parties prenantes et enfin, elle apporte des solutions pour se mettre en conformité.

Le travail conjoint d'Ecologic et du cabinet Gossement Avocats a pour vocation de **faire progresser la filière** en l'amenant à avoir un degré de connaissance et d'exigence maximales et ce dans le but de maximiser la collecte et le traitement des DEEE en France.

Disponible en téléchargement gratuit
sur www.e-dechet.com

Parce que le recyclage présente des effets bénéfiques pour l'ensemble de la société, il est fondamental que les bonnes pratiques soient le plus largement diffusées.

Ecologic et le Cabinet Gossement Avocats vous invitent donc partager massivement le lien de téléchargement de la FAQ DEEE sur e-dechet.com :
www.e-dechet.com/faq_deee_2014/telechargement,
le site de référence pour la gestion des DEEE des entreprises.

A propos d'Ecologic

Ecologic est un éco-organisme agréé par l'Etat pour la gestion des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE ou D3E). Il veille au bon fonctionnement de la filière auprès de l'ensemble des acteurs impliqués (producteurs, citoyens, collectivités locales, distributeurs, détenteurs, opérateurs de traitement...), dans un souci de performance, de clarté et de respect de l'environnement. En 2013, Ecologic a permis le recyclage de près de 80 000 tonnes de D3E sur le territoire français.

Plus d'informations sur

<http://www.ecologic-france.com>